



Communiqué de presse du SNUipp-FSU 92, SE-UNSA 92, SNUDI-FO 92, SUD Education 92, CGT Educ'Action 92

Des mutations au compte-goutte pour les enseignants des Hauts de Seine : inacceptable !

Lors de la Commission Paritaire du 15 juin, la Directrice Académique a annoncé qu'en raison de la situation déficitaire en personnels du département et de l'académie, le Recteur de l'académie de Versailles avait donné l'ordre de limiter à 10 par département le nombre de départs pour les collègues souhaitant quitter le département. 10 accords d'exeat pour 263 demandes, dans un département qui compte plus de 8 500 enseignants : c'est un scandale !

Cette décision fait suite à la situation inédite de l'an dernier où le Recteur avait bloqué l'ensemble des demandes de mutations interdépartementales complémentaires, pour finalement revenir en arrière sur de très rares situations.

Cette décision est particulièrement grave, les personnels sont sacrifiés. C'est bien de maltraitance institutionnelle qu'il est question, et cela a des conséquences dramatiques pour les enseignants, tant au niveau médical, social et personnel que professionnel. Pour la deuxième année consécutive, aucune perspective ou presque n'est donnée aux enseignantes de notre département. La désespérance s'installe chez nos collègues qui voient d'année en année leurs demandes de mutations refusées.

Ce sont également les élèves et le système éducatif dans son ensemble qui vont nécessairement subir les conséquences de cette décision. Emprisonner les collègues dans le département ne résout en rien les difficultés d'attractivité du département ; au contraire, envoyer un message d'ouverture à la profession mais également aux potentiel-es candidat-es aurait représenté une des solutions pour relancer l'attractivité du métier dans les Hauts de Seine et dans l'académie de Versailles. Or, le message envoyé est donc celui d'un département et d'une académie sans perspective, dont il est impossible de sortir. Cela va à l'encontre de l'intérêt du Service Public d'Éducation et de son attractivité.

Nanterre, le 15 juin 2017